

TRAJECTOIRE D'ACCÈS POUR LES SANS NAM

GUIDE DE VALIDATION DE LA COUVERTURE MÉDICALE DES PATIENTS SANS NAM

DESTINATAIRES: GAP, CCI, US ET CHSGS

Contexte:

La région de Montréal compte environ 800 000 patients sans médecin de famille. De ceux-ci, près de 150 000 patients sont couverts par le PFSI (Programme fédéral de santé intérimaire) pour leurs soins médicaux, le reste des usagers étant couverts par des assurances privées. Depuis bientôt un an, les cinq (5) GAP de Montréal utilisent une procédure non optimale et manuelle (téléphonique) pour donner un rendez-vous (RDV) dans une plage GAP. Cette procédure demande temps et efforts aux cliniques, au personnel des guichets d'accès GAP et aux réorienteurs des établissements.

Procédures:

À la suite d'une collaboration entre le DRMG, la DRASMP et les partenaires (notamment le PRAIDA), une procédure pour encadrer la référence des usagers sans NAM via un RDV dans RVSQ est maintenant disponible (voir annexe).

On entend par sans NAM les patients non assurés, ou assurés par un régime autre que la RAMQ.

Catégories	Couverture de soins médicaux
Demandeurs d'asile	PFSI (Programme Fédéral de Santé Intérimaire)
Visiteurs/touristes canadiens	Régime d'assurance-maladie de leurs provinces
Visiteurs/touristes étrangers	Assurances privées
Étudiants étrangers	Assurances privées
Sans papiers/sans statut ou à statut précaire	Aucune couverture

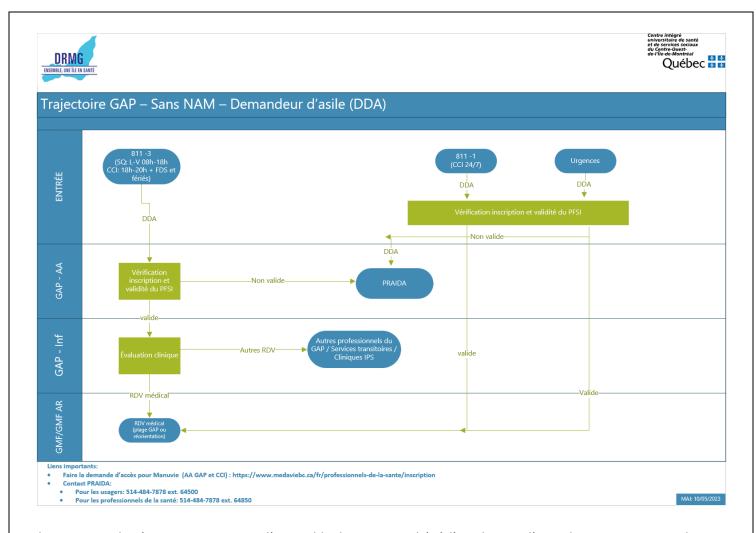
PROCÉDURE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE (DDA)

Cette procédure implique des actions de la part de toutes les parties prenantes. Avant de donner un RDV GAP ou un RDV de réorientation, une validation de la couverture médicale du certificat du PFSI auprès de la Croix Bleue-Medavie est requise.

Il est important de noter que cette clientèle sera réorientée vers *l'ensemble des GMF*.

Ci-dessous, vous trouverez une cartographie du processus de la trajectoire pour cette clientèle.

MAJ: 09 mai 2023



Finalement, voici les étapes requises pour l'ensemble du processus liés à l'attribution d'une plage via RVSQ pour la clientèle DDA.

1. Création d'un compte utilisateur sur Croix Bleue-Medavie

1.1. À partir du lien https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante/inscription, inscrivez-vous à la plateforme Croix Bleue -Medavie

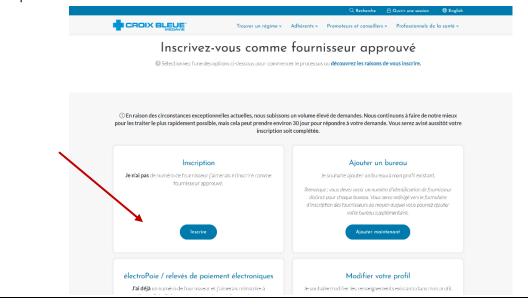


Fig. 1: Inscription à Croix Bleue-Medavie

1.2. Créer votre profil fournisseur

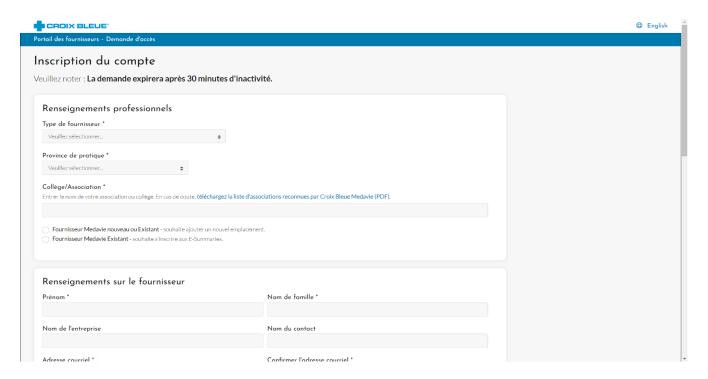


Fig. 2: Suite inscription à Croix Bleue-Medavie

2. Validation de la couverture médicale pour les demandeurs d'asile

Ci-dessous sont présentées les étapes à suivre pour la validation de la couverture médicale d'un certificat du PFSI (IUC) :

2.1. À partir du lien https://secure.medavie.bluecross.ca/eai/login, connectez-vous à la plateforme Croix Bleue-Medavie.



Fig. 3: Login sur Croix Bleue-Medavie

2.2. Cliquez sur l'onglet professionnel de la santé

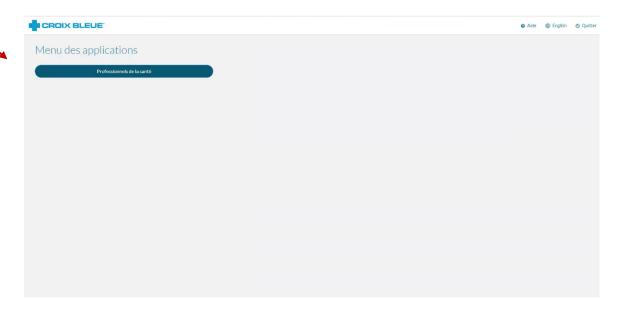


Fig. 4

2.3. Cliquez sur l'onglet : PFSI- Vérifier la couverture du patient

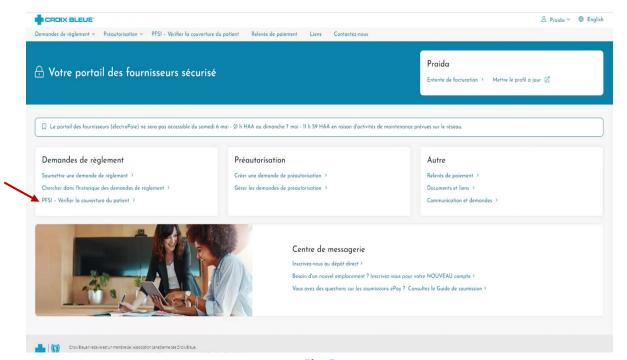


Fig. 5

- 2.4. Saisissez le numéro du certificat du PFSI (IUC) : Inscrire le numéro IUC (Indicateur Unique de Client) ou UCI (Unique Client Identifier, en anglais) du PFSI dans la case indiquée, pour vérifier la validité de la couverture
 - N.B. Pour un bénéficiaire ayant un IUC de dix chiffres, entrez seulement les neuf derniers chiffres. N'entrez pas le premier chiffre de l'IUC.



Fig 6

2.5. La date de validité de la couverture médicale est visible en bas de l'écran.

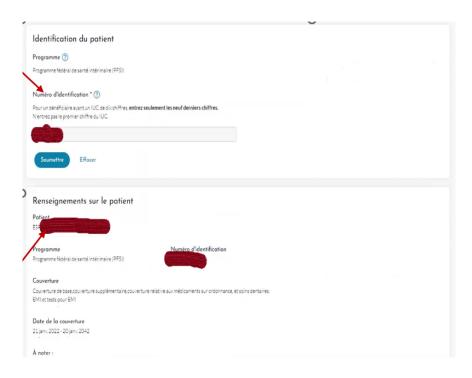


Fig. 7

NB: La date d'expiration sur le document du demandeur d'asile (DDA) réfère au document d'identité et non à la couverture médicale relative au PFSI. La validation du PFSI se fait sur le portail de la Croix-Bleue - Médavie: https://secure.medavie.bluecross.ca/eai/login.

Pour toute couverture expirée, veuillez référer l'usager vers le PRAIDA: 514-484-7878 ext. 64500.

PROCÉDURE POUR LES USAGERS SANS NAM AVEC COUVERTURE MÉDICALE PRIVÉE

Cette clientèle sera réorientée vers les GMF AR du territoire montréalais.

Les réorienteurs devront mentionner que des frais devront être acquittés par l'usager, qui se fera rembourser, le cas échéant et lorsqu'admissible, auprès de son assureur.

PROCÉDURE POUR LES USAGERS SANS NAM SANS AUCUNE COUVERTURE

Cette clientèle sera réorientée vers les partenaires communautaires (ex : Médecins du Monde).

Ci-dessous, vous trouverez une cartographie du processus des trajectoires pour les clientèles sans NAM avec couverture médicale privée ou sans NAM sans couverture.

